

CONTRAT ŒUFS – ENGAGEMENT ANNÉE 2021

Producteur : Stéphane Disdet 7 domaine de Saint Leu 94520 Périgny sur Yerres stephane_disdet@yahoo.fr	Adhérent de l'Amap « Les Radis en Éventail » :
---	--

Les signataires du présent contrat s'engagent pour les distributions entre le 6 janvier et le 8 décembre 2021 à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (texte de la charte disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP-IDF : <http://www.amap-idf.org>), à savoir :

Engagements de l'adhérent

- Préfinancer la production (paiement à la souscription selon les modalités de règlement précisées ci-dessous).
- Venir chercher sa part de la production d'œufs aux dates et horaires indiqués ci-dessous.
- Gérer ses retards et ses éventuelles absences (par exemple vacances) en contactant les intermittents ou l'équipe de distribution et non le producteur.
- Apporter une ou plusieurs boîtes d'œufs vides pour transporter ses œufs (les œufs sont livrés par plateaux de 30).

Engagements du producteur

- Livrer aux dates indiquées des œufs bio de qualité, issus de son élevage, frais et, dans la mesure du possible, extra-frais (moins de 9 jours après la ponte). La date de ponte sera communiquée à la livraison.
- Produire selon les méthodes et conformément aux principes de l'agriculture biologique.
- Être présent, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.
- A chaque changement de bande (vers 18 mois ou plus), les poules sont envoyées dans un abattoir certifié bio.

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie des animaux, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Distributions

Jour : **mercredi semaines impaires** / Horaires : **18 h 30 - 20 h 00** / Lieu : **Marché de Vanves**

Nombre : 25 distributions, la première étant double

Dates :

06/01/2021*	20/01/2021	03/02/2021	17/02/2021	03/03/2021	17/03/2021	31/03/2021
14/04/2021	28/04/2021	12/05/2021	26/05/2021	09/06/2021	23/06/2021	07/07/2021
21/07/2021	04/08/2021	18/08/2021	01/09/2021	15/09/2021	29/09/2021	13/10/2021
27/10/2021	10/11/2021	24/11/2021	08/12/2021			

* Le 06/01/2021, double distribution du fait de l'arrêt des livraisons pendant les fêtes de fin d'année alors que les poules, elles, continuent de pondre ! Le second panier sera donc composé d'œufs frais et non extra-frais.

Définition d'un panier, prix d'un panier et modalités de règlement

Un panier est constitué d'un nombre d'œufs qui peut évoluer. Ce nombre correspond au partage de la production d'œufs entre les adhérents. Or la production est plus abondante au démarrage d'une nouvelle bande avec de jeunes poules pondeuses que lorsque les poules sont en fin de carrière (vers 18 mois ou plus selon la qualité des pondeuses). En moyenne, sur l'année, un panier comporte 6 œufs.

Il est recommandé, mais non obligatoire, de parrainer une poule pondeuse par panier d'œufs : la ou les poules parrainées sont remises à l'adhérent, vivantes ou prêtes à consommer selon son choix, lors du changement de bande (cf contrat annexe page 3).

Prix d'un panier d'œufs : 3 €.

Soit, par panier, **78 € pour l'année.**

Possibilité de souscrire plusieurs paniers.

Nombre de paniers souhaités	Parrainage de poule(s) OUI <input type="checkbox"/>
Montant total	(compléter alors le contrat annexe page 3) NON <input type="checkbox"/>

Pour les **paniers d'œufs**, règlement en un seul chèque ou deux chèques d'un montant égal, à l'ordre de « Ferme de Villezanges ». Ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous. En cas de **parrainage**, règlement par un seul chèque supplémentaire (voir contrat annexe).

Chèque encaissé en janvier	Banque :	N° :	Montant :
Chèque encaissé en juillet	Banque :	N° :	Montant :

Attention : Aucune demande de contrat ne sera acceptée après le 16 décembre. Nous vous confirmerons en retour rapidement la possibilité de tenir l'engagement que vous souhaitez. Nous serons à même de modifier les contrats si la demande est supérieure à l'offre. Merci de votre compréhension.

Nom et prénom de l'adhérent :

Fait à le / /

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Nom du producteur : Stéphane Disdet

Signature :

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

ANNEXE AU CONTRAT OEUFS : PARRAINAGE DE POULES

Producteur : Stéphane Disdet 7 domaine de Saint Leu 94520 Périgny sur Yerres stephane_disdet@yahoo.fr	Adhérent de l'Amap <i>Les radis en Éventail</i>
---	---

Pour que les poules ne soient pas un produit de consommation « jetable », le producteur propose à chaque amapien ayant souscrit un contrat œufs, de parrainer une ou plusieurs de ses poules pondeuses. Ces poules, en fin de carrière de ponte (une carrière dure 18 mois environ), lui seront remises soit prêtes à consommer soit vivantes selon son choix.

Engagements de l'adhérent

- Payer en début de production le(s) parrainage(s) pour le(s)quel(s) il s'engage.
- Dire explicitement, lors du changement de bande de poules, s'il désire la/les poule(s) vivante(s). Par défaut, la/les poule(s) est/sont envoyée(s) à l'abattoir.
- Venir le jour de la distribution des poules avec un contenant adéquat.
- Prévenir en cas d'impossibilité de récupérer la/les poule(s) et céder sa/ses poule(s).

Engagements du producteur

- Produire selon les méthodes et conformément aux principes de l'agriculture biologique.
- Etre présent, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Etre transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.
- A chaque changement de bande (au bout de 18 mois ou plus), les poules sont envoyées dans un abattoir certifié bio.
- Prévenir en amont du changement de bandes pour que chaque adhérent parrain puisse préciser s'il désire la/les poule(s) prête(s) à consommer ou vivante(s).

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques (maladie des animaux, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Distributions des poules

La date sera annoncée le mois précédant le changement de bandes de poules afin que chacun puisse s'organiser. Celui-ci aura lieu environ tous les 18 mois ou plus (cela dépend de la qualité des poules pondeuses).

Prix du parrainage

15 € par poule. Le parrainage d'une poule par panier d'œufs est recommandé mais non obligatoire. Il est aussi possible de parrainer plusieurs poules par panier souscrit.

JE CHOISIS DE PARRAINER POULE(S) pour un total de x 15 € =€

Règlement par un seul chèque à l'ordre de « *Ferme de Villezanges* ».

Chèque encaissé dès l'attribution du parrainage.	Banque :	N° :	Montant :
--	----------	------	-----------

Nom et prénom de l'adhérent :

Fait à le/...../.....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Nom du producteur : Stéphane Disdet

Signature :

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.